



Amicale des Personnels de l'Eurométropole de Strasbourg

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUIN 2018

Membres présents :

Jean-Luc BALDENSPERGER, Dominique BOUDET, Arlette FOLKMANN, Marc FOURBOUL, Lucien GUTH, Sandrine GUERBER, Cornélia HOFFART, André HUBER, Marcel, JACQUOT, Pierre KIMM, Didier KREBS, Pierre KUNTZMANN, Philippe MARCHAL, Marie-Ange MAECHLING, Suzanne MARZOLF, Bertrand OPPERMANN, Jean-Pierre PIERRON, Sylvain SIRY, Jean-Claude SCHNEIDER, Roland SIFFERMANN, Jean-Bernard SOMMER, Michèle WENDLING.

Mme Corinne CLEMENS, représentant l'Administration.

Membres excusés :

Marie-Christine HAUSS, Isabelle HEINTZ, André HENCK, Catherine KOPP, Valérie MARTINEZ, Thiebault PARRE, Myriam PHILLIPPS, Raymond RICHERT, Pascal RUDLOFF, Eric SCHUHMACHER et le membre de droit du syndicat SPT-67.

Membres absents :

Michel DECHRISTE, Raymond SCHAUB

Procurations :

Mme Marie-Christine HAUSS donne procuration de vote à M. Roland SIFFERMANN

Mme Isabelle HEINTZ donne procuration de vote à M. Marcel JACQUOT.

Mme Catherine KOPP donne procuration de vote à M. Philippe MARCHAL.

M. Thiebault PARRE donne procuration de vote à M. Sylvain SIRY

M. Raymond RICHERT donne procuration de vote à M. Lucien GUTH

M. Pascal RUDLOFF donne procuration de vote à M. Pierre KIMM

M. Eric SCHUMACHER donne procuration de vote à Mme Michèle WENDLING

Le Président ouvre la séance du conseil d'administration du lundi 11 juin 2018 à 14h10.

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

Il salue Mme Corinne CLEMENS, représentante de l'Administration.

1^{ER} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 AVRIL 2018

Le Président met son approbation aux voix : le procès-verbal du conseil d'administration du 3 avril 2018 est **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**.

2^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : CHOIX DU LOGICIEL DE GESTION

La décision de s'équiper d'un nouvel outil de gestion avait été actée par le conseil d'administration suite aux remarques répétées du commissaire aux comptes.

Un groupe de travail a été constitué composé de Mme Suzanne MARZOLF, Mme Michèle WENDLING, M. Didier KREBS, M. Jean-Bernard SOMMER et du Président.

Quatre sociétés ont fait une proposition tarifaire et ont été auditionnées :

Prestataires	HENLEY	DELTA CE	PROWEB CE	ADVAN GO
Montant total	46783	33 196	48 080	28 960
Droit annuel	5 900	3 976	6 000	6 960

La société Advan Go a été écartée car c'est une société nouvelle dans ce domaine et leur outil n'est pas encore fonctionnel.

Les trois autres ont déjà des outils tout prêts pouvant s'adapter à nos demandes spécifiques notamment en matière de logement de vacances, excepté Delta CE qui aurait présenté de réelles difficultés pour être prêt à temps.

Sur les deux sociétés restantes et malgré le professionnalisme de Henley en matière de comptabilité-trésorerie, le groupe de travail a préféré Proweb CE et le bureau a acté ce choix.

M. Marcel JACQUOT a rencontré le comité d'entreprise de la SNCF Grand-Est qui a choisi ce prestataire. Installé depuis début d'année, ils sont ravis. Cela a révolutionné positivement leur mode de fonctionnement.

M. Jean-Luc BALDENSPERGER souhaite savoir à quoi correspond le droit annuel.

Il s'agit de frais à payer tous les ans pour l'hébergement, la maintenance, la mise à jour et la sauvegarde des données sur deux serveurs différents, le support technique par téléphone ou par mail, la licence utilisateur et administrateur et la correction et l'évolution du site.

Suite à la présentation commerciale du logiciel Proweb CE, des questions sont posées :

M Bertrand OPPERMANN demande qui va faire les saisies et s'il y aura du personnel supplémentaire pour cela puisqu'il s'agit d'un travail colossal.

C'est la société qui garantit le transfert des données et qui prévoit une dizaine de jours de travail pour cela. A l'usage, cela facilitera le travail notamment en comptabilité puisqu'une seule saisie sera nécessaire pour les opérations comptables : une vente au guichet sera directement enregistrée sur le logiciel comptable.

M. Jean-Luc BALDENSPERGER souhaite savoir si les adhérents pourront accéder au logiciel. Ils auront la possibilité de créer leur propre compte et la communication sera plus aisée puisque l'Amicale pourra directement s'adresser aux membres par mail.

M Bertrand OPPERMANN pose la question sur la confidentialité des données.

La confidentialité est évidemment garantie, la réglementation de ce point est devenue européenne.

M. Dominique BOUDET expose ses craintes par rapport à la propriété des données : l'Amicale reste bien-sûr propriétaire de ses données.

Suite à une demande de M. Bertrand OPPERMANN, le Président répond que l'extension n'est pas prévue pour la section pêche (étang) et qu'il faut en faire la demande sachant que la seule obligation pour sa section est la caisse enregistreuse pour y intégrer toutes les entrées d'argent et la gestion du stock.

M. Marcel JACQUOT expose le déroulement du projet :

- ↳ Une réunion de lancement prévue sur une journée.
- ↳ L'identité visuelle avec une charge graphique, un logo, l'intégration du contenu
- ↳ Le paramétrage :
 - ✓ des bénéficiaires avec intégration des ouvrants-droit et des ayants-droit
 - ✓ de la convention d'identification
 - ✓ de la gestion (billetterie, chèque cadeau, comptes vacances, intégration des activités...)
 - ✓ de la comptabilité : initialisation et reprise des soldes comptables
- ↳ Tests et formations selon les besoins de chacun. Elles auront lieu à l'Amicale sur notre matériel et en situation de travail.
- ↳ Et pour finir le plan de communication (emailing, newsletters, des flyers, des guides, une notice et des vidéos).

M. Pierre KIMM pose la question de la compatibilité de notre matériel avec le nouveau logiciel. Il suffit que l'outil utilisé ait une connexion internet.

M. Pierre KUNTZMANN demande quand le logiciel sera opérationnel.

Il doit l'être au 1^{er} janvier 2019. L'exercice du plan comptable exige de débiter à cette date et non en milieu d'année. Il reste six mois pour la mise en place.

Le bureau propose le choix fait par le groupe de travail soit Proweb CE pour un montant total de 48 078,20 euros avec ensuite un droit annuel de 6000 euros.

Le Président soumet ce choix au vote : **avec 28 voix pour et 1 abstention, il est adopté à la majorité des voix.**

3EME POINT DE L'ORDRE DU JOUR : RADIATION DES MEMBRES

34 membres ne sont pas à jour de leur cotisation. Ils ont été destinataires d'un appel à cotisation ainsi que d'un rappel, auxquels ils n'ont pas donné suite.

Les 34 radiations sont **PRONONCEES A L'UNANIMITE.**

Les agents concernés recevront une lettre recommandée avec accusé de réception les informant de leur radiation avec possibilité de présenter une demande de révision d'exclusion dans les 30 jours.

4EME POINT DE L'ORDRE DU JOUR : RESTRUCTURATION DE LA DRH : DISTRIBUTION DES CHEQUES VACANCES

Le Président a rencontré Mme Céline VILLIERS avec Mme Corinne CLEMENS au mois d'avril pour faire le point sur les chèques vacances et les prêts aux agents.

Il donne la parole à Mme Corinne CLEMENS qui confirme la fermeture de l'accueil DRH.

Elle interroge les membres du Conseil d'administration :

« Est-ce que, dans le cadre de l'action sociale, l'Amicale pourrait prendre en charge la distribution des chèques vacances comme elle l'a déjà fait dans le passé ? »

Le restant des activités seront réparties sur des services de la DRH et le service social du personnel.

M. Marcel JACQUOT souhaite des précisions sur trois points : l'assurance en cas de vol, le problème de surpoids pour les coffres utilisés et le personnel.

Mme Corinne CLEMENS explique que le contrat d'assurance de l'Eurométropole couvre le vol car il s'agit d'une mission de délégation de l'action sociale. Elle précise aussi qu'il ne s'agit pas de matériel lourd puisque le service utilise des armoires sécurisées et non des coffres.

Quant au nombre d'agents mis à disposition de l'Amicale pour cette mission, Mme Corinne CLEMENS répond qu'il s'agit aujourd'hui de savoir si l'Amicale donne son accord de principe pour la distribution des chèques vacances et à elle ensuite de négocier les modalités précises et les conditions de prise en charge de cette mission.

M. Pierre KUNTZMANN, comme d'autres membres du Conseil, n'est pas contre mais demande à ce que soit rajouter « sous couvert de mise à disposition de personnel suffisant »

Le Président propose donc un vote pour un accord de principe pour la distribution des chèques vacances par l'Amicale à condition d'obtenir les moyens nécessaires : **l'accord est voté à l'unanimité.**

Il distribue le tableau du bilan des chèques vacances pour la campagne 2018 :

- ↳ Chéquier de 520 euros : 2372 bénéficiaires
- ↳ Chéquier de 360 euros : 1625 bénéficiaires
- ↳ Chéquier de 250 euros : 348 bénéficiaires

Avec un total de 4 345 (contre 4 158 en 2017)

On constate une diminution de la tranche de 360 euros sachant qu'il y a une tranche supplémentaire de 250 euros en 2018.

Mme Corinne CLEMENS précise que personne n'a demandé de chéquier réduit et relève une augmentation des demandes cette année alors que la tendance des années précédentes était à la baisse.

5EME POINT DE L'ORDRE DU JOUR : SOIREE ANNEE 80

Cette soirée aura lieu le samedi 22 septembre 2018. Le bureau propose de retenir le même prestataire que l'an passé, ambiance DJ Event de Mundolsheim pour un montant de 1 500 euros auxquels s'ajoute 1000 euros supplémentaires pour le laser show.

Le prix de l'entrée reste inchangé soit 8 euros avec petite restauration (knacks, bretzels, salade mixte et éclairs)

Auchan suite à une commande importante de cartes cadeaux a offert 1000 euros à l'Amicale sous forme de cartes cadeaux : 20 tirages au sort seront organisés durant cette soirée avec comme lots 20 cartes cadeaux de 50 euros.

M. Bertrand OPPERMANN souhaiterait que d'autres commissions profitent de ces bons mais les bons ne sont valables que jusqu'à octobre 2018.

6EME POINT DE L'ORDRE DU JOUR : ARRETE DES COMPTES 2017

Le Président donne la parole à la Trésorière générale, Mme Michèle WENDLING, pour présenter le compte de résultat de l'exercice 2017.

Les documents comptables sont remis à l'ensemble des membres présents.

Le total des dépenses s'élève à 3 380 537,91€ et se décompose comme suit :

Dépenses pour l'ensemble du personnel sous critère de l'autorité territoriale : 2 199 501,79 € (chèques vacances : 1.842 426,90 € ; mise à disposition de personnel : 357 074,89 €).

Dépenses pour l'ensemble du personnel sous critère de l'Amicale : 348 918,30 € (fête de Noël des enfants : 242.068,46 € ; banquet des médaillés et retraités : 45 846,90 € ; fonds de secours : 61 002,94 €).

Dépenses de fonctionnement pour les activités sociales, culturelles et la gestion de l'immeuble :

- Le fonctionnement pour un montant total de 79 327,56 € se décomposant comme suit :
 - Valorisation locaux Centre Administratif : 22 000,00 €
 - honoraires : 7 711,60 €
 - assurances : 11.100,96 €
 - frais généraux : 21 054,54 € (détail en page 2)
 - bureautique et informatique : 4.099,32 €
 - amortissements : 11 187,14 €
 - impôts sur société : 2 174,00 €

- Les activités diverses pour un total de 258 375,17 € dont :
 - journal de l'Amicale et communication : 73 763,78 €
 - garantie obsèques collective : 107 845,84 €
 - tarifs préférentiels : 646,99 €
 - initiation à l'informatique : 795,05 €
 - Noël retraités : 64 545,31
 - soirée des années 80 : 538,25 €
 - vacances des enfants : 8 240,00 €
 - billetterie et variation de stock : 2 589,59 €
 - pertes et profits sur billetterie : - 589,64 €

- Les activités détente pour un total de 12 756,48 € dont :
 - excursions : 1 087,00 €
 - voyages : 344,40 €
 - pisciculture : 9 408,59 €
 - thé dansant : 1 916,49 €.

- Les activités de loisirs pour une dépense globale de 11 372,41 €, dont :
 - ski : 6 807,57 €
 - skat : 500 €
 - chorale : 1.622,48 €
 - pétanque : 1.437,21 €
 - couture : 520,76 €
 - poker : 484,39 €

- Les logements de vacances pour un montant total de 470 286,20 €.
 - locations linéaires : 6 900,00 €
 - entretiens des logements : 17 980,86 €
 - matériel et équipement : 4 686,70 €
 - charges locatives : 87 111,76 €
 - taxes : 44 730,75 €
 - assurances : 10 771,04 €
 - location emplacement mobilhome : 53 815,00 €
 - locations linéaires mobilhome : 82 842,25 €
 - entretien mobilhome : 6 294,00€
 - charge mobilhome (gaz + elec) : 1 946,16 €
 - achat fournitures : 1 158,72 €
 - taxes mobilhome : 1 097,00 €
 - assurances mobilhome : 5 089,80
 - désistements et charges diverses : 3 888,60 €
 - fonctionnement : 7 609,72 €
 - participation offre de logement Europa location : 0,00 €
 - amortissements : 134 363,84 €

Comme il n'y a pas de question, Mme Michèle WENDLING commente les recettes qui se décomposent comme tel :

- des cessions des agents pour l'épargne vacances d'un montant de 903 486,67 €
- des subventions pour un montant total de 1 901 650,42 €
 - pour l'ensemble du personnel sous critère de l'autorité territoriale :
(chèques vacances : 920 303,33 € ; les frais de gestion : 18 636,90 € ; mise à disposition de personnel : 357 074,89 €) soit un montant total de 1 296 015,12 €
 - pour l'ensemble du personnel sous critère de l'Amicale :
(fêtes de Noël enfants : 242 068,46 € ; banquets médaillés et retraités : 45 846,90 € et le fonds de secours : 61 002,94 €) soit un montant global de 348 918,30 €
 - la subvention de fonctionnement des activités : 256 717,00 €
- d'autres ressources pour un montant de 196 704,48 € comprenant :
 - les cotisations des membres : 178 786,00 €
 - les produits financiers : 15 918,48 €
 - les produits exceptionnels : 2 000,00 €
- des logements de vacances : 306 727,22 € (détails p 8-9-10 et 11)

Les recettes globales s'élèvent à 3.308.568,79 €

La différence entre les charges 3 380 537,91 € et les produits 3.308 568,79 € fait ressortir un résultat négatif de 71 969,12 €

La Trésorière précise que les amortissements sont une charge comptable et ne sont en aucun cas une dépense et que si l'Amicale n'était pas dans l'obligation d'appliquer le plan comptable, comme une entreprise et ne tenait pas compte des amortissements, le résultat serait excédentaire de 73 581,86 €.

M. Pierre KUNTZMANN soulève le problème du bilan des linéaires faisant apparaître des pertes dépassant le seuil fixé par la commission.

M. Didier KREBS répond que la perte réside essentiellement dans la location de la dernière semaine du mois d'août qui est parfois restée vacante. Pour pallier ce manque à gagner, le montant global a été divisé par 7 au lieu de 8 (huit semaines de location) pour l'année 2018 afin d'appliquer des prix moindres pour la 1^{ère} semaine de juillet et la dernière semaine d'août.

M. Marcel JACQUOT précise que la cotisation annuelle ne subira pas d'augmentation et restera à 23 euros l'année.

Le Président procède ensuite au vote du compte d'exploitation 2017 qui vient d'être présenté :
IL EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

7^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET PREVISIONNEL 2019

La parole est redonnée à la trésorière pour présenter le budget prévisionnel 2019.

Dépenses pour l'ensemble du personnel sous critère de l'autorité territoriale : 2.460.000 € (chèques vacances : 2.100.000 € ; mises à disposition du personnel : 360.000 €).

Dépenses pour l'ensemble du personnel sous critère de l'Amicale : 386.700 € (fête de Noël des enfants : 250.000 € ; banquet des médaillés et retraités : 46.700 € ; fonds de secours : 90.000 €).

Dépenses de fonctionnement pour les activités sociales, culturelles et les locaux :

- Le fonctionnement pour un montant total de 90.600 € se décomposant comme suit :
 - valorisation des locaux du centre administratif : 22.000 €
 - honoraires : 10.000 €
 - assurances : 15.000 €
 - frais généraux : 25.000 €
 - bureautique et informatique : 4.300 €
 - amortissements : 12.000 €
 - impôts sur société : 2 300 €.

- Les activités diverses pour un total de 286 000 € dont :
 - journal et communication : 77.500 €
 - garantie obsèques collective : 120.000 €
 - fête de Noël des retraités : 70.000 €
 - tarifs préférentiels : 1.000 €
 - initiation à l'informatique : 3.000 €
 - soirée année 1980 : 1 500 €
 - vacances des enfants : 10.000 €
 - billetterie et variation de stock : 3.000 €.

- Les activités de détente pour un montant global de 24 000 € :
 - excursions : 3.500 €
 - voyages : 4 500 €
 - pisciculture : 14.000 €
 - thé dansant : 2.000 €

- Les activités de loisirs pour 9.400 €, dont :
 - ski : 5.000 €
 - skat : 500 €
 - chorale : 1.400 €
 - pétanque : 1.500 €
 - couture : 500 €
 - poker : 500 €.

- Les logements de vacances pour un montant total de 514 000 €.
 - locations linéaires : 95.000 €
 - entretien des logements : 20.000 €
 - matériel et équipement : 9.000 €
 - charges locatives : 115.000 €
 - taxes : 45.000 €
 - assurances : 11.000 €
 - location emplacements des mobil-homes : 55 000 €
 - entretien des mobil-homes : 7.000 €
 - charges mobil-homes : 2.500 €
 - achat de fournitures : 1.000 €
 - taxes mobil-homes : 1 000 €
 - assurances des mobil-homes : 5.000 €
 - assurance annulation : 5.000 €
 - fonctionnement : 4.000 €
 - amortissements : 138.500 €.

Soit un total de dépenses estimées à 3.770 700,00 €.

Mme Michèle WENDLING poursuit la présentation du budget prévisionnel avec les recettes :

- cessions des agents pour l'épargne vacances : 1.050.000 €

- subventions de l'Eurométropole de Strasbourg pour un montant total de 2.098.700 €
 - chèques-vacances + 20 000 frais de gestion : 1 070 000 € et mise à disposition de personnel : 360 000 € soit un total de 1.430.000 €
 - fêtes de Noël enfants : 250 000,00 €, banquets médaillés et retraités : 46 700 € et fonds de secours : 90 000 € soit un total de 386.700 €
 - fonctionnement des activités et locaux : 282.000 €

- autres ressources pour un montant de 217 000 € comprenant :
 - les cotisations des membres : 195 000 €
 - les produits financiers : 20.000 €
 - les produits exceptionnels (agenda) : 2.000 €

- logements de vacances : 405.000 € (dont 5.000 € d'assurance annulation).

Soit un total de recettes de 3.770 770 €, qui s'équilibre avec les dépenses.

Mme Michèle WENDLING demande s'il y a des questions :

M. Philippe MARCHAL souhaite savoir où est affecté la dépense pour l'achat du nouveau logiciel. Il s'agit d'un investissement excepté les 6000 euros de frais annuels. La question sera posée à l'expert-comptable.

Le Président soumet au vote le budget prévisionnel 2019 sous réserve d'une modification éventuelle des 6000 euros de frais annuels après avis du commissaire aux comptes : **IL EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

8^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS

Règlement intérieur

Certaines commissions ont bien avancées : un règlement général s'appliquera à toute la zone loisirs du Woerthel. Il y aura un règlement spécifique pêche et un autre pour la pétanque.

Le Président souhaite rencontrer chaque responsable de commissions puisqu'elles auront chacune une partie du règlement intérieur à finaliser pour la fin de l'année.

Section ski :

M. Marcel JACQUOT est fort mécontent : un budget avait été alloué pour l'achat d'une tenue fédérale et un des moniteurs, la dernière arrivée, n'en a pas bénéficié. Il souhaitait une réunion avec le responsable de la section mais n'a obtenu aucune réponse.

D'autre part, seules quatre sorties ont eu lieu cette année :

- ✓ le 6 janvier avec 24 skieurs dont 8 membres
- ✓ le 17 février avec 31 skieurs dont 7 membres
- ✓ le 24 février avec 23 skieurs dont 4 membres
- ✓ le 24 mars avec 14 skieurs dont 3 membres alors que la règle est un bus $\frac{3}{4}$ rempli !!!
(40 places)

Suite à la récurrence de problèmes soulevés, M. Philippe MARCHAL propose de dissoudre cette section qui ne respecte rien. M. Bertrand OPPERMAN et d'autres souhaitent que ce point figure au prochain Conseil d'administration.

Mme Suzanne MARZOLF explique que cette section relève plutôt de l'Amicale sportive.

Le Président souhaite que la section Ski soit auditionnée en présence du responsable de la section loisirs, M. Michel DECHRISTE, et propose de remettre ce sujet à l'ordre du jour du prochain Conseil d'administration.

M. André HUBER souligne le fait que même si le budget ski est voté, il peut ensuite ne pas être utilisé en cas de clôture de la section.

Agenda 2019

La présentation des commissions sera maintenue sans nommer les responsables en raison du renouvellement du Conseil d'administration. Y sera ajouté un point sur les élections professionnelles et le nouveau logiciel.

Intervention huissier pour remboursement prêt :

Une amicaliste a bénéficié d'un prêt social qu'elle n'a pas remboursé en totalité avant son départ de la collectivité.

Un huissier saisi pour cette affaire a fait parvenir un chèque de 465,60 euros à l'Amicale correspondant à la somme remboursée, les frais d'huissier déduits.

Changement date du concours de pêche à la truite

M. Bertrand OPPERMANN propose de programmer le concours de la pêche à la truite à l'ouverture de l'étang fin mars/début avril en raison des conditions climatiques trop chaudes pour les truites.

Ce changement de date est soumis au vote : **il est voté à l'unanimité.**

Local pour entreposer du matériel dédié à l'Amicale :

M. Lucien GUTH s'est retrouvé porte close car la serrure a été changée sans en informer l'Amicale. Mme Corinne CLEMENS propose de faire un courrier officiel à la direction des ressources humaines.

Sinistre Bormes les Mimosas :

M. Pierre KUNTZMANN souhaite connaître la suite donnée au sinistre à Bormes les Mimosas.

M. Didier KREBS explique que les tests d'étanchéité ont été faits par les deux experts des assurances : la fuite provient des bois dormants de la baie vitrée et le changement de celle-ci doit être programmé avec devis demandé. Le rapport des experts est attendu.

Le Président demande une décision immédiate vu l'urgence et les dégâts occasionnés chez le voisin.

Au regard du rapport des experts d'assurance, le Conseil d'Administration autorise le remplacement de la baie vitrée à Bormes les Mimosas suite à trois devis au mieux disant avec accord du trésorier et Président : **voté à l'unanimité.**

Acquisition Etang de pêche

Aucune réponse n'a été donnée aux différents courriers. La convention d'occupation prend fin au 31 décembre 2018. Il faudra à minima renouveler la convention.

Terrasse de Hyères :

Une expertise financière a été faite, elle est de 3000 à 5000 euros.

M. Bertrand OPPERMANN propose de garder ce bien car peu de bénéfice et risque de perte de tranquillité.

M. Didier KREBS pense que la vendre serait avantageux (deux terrasses inutiles, problème d'étanchéité, des enfants qui jouent au ballon) et qu'il est tout à fait possible de demander une somme supérieure à 5000 euros.

Le Président prend la parole pour expliquer qu'aucune décision ne peut être prise aujourd'hui et qu'il faudra réinscrire ce point au prochain Conseil d'administration.

Ticket CTS :

Au 1^{er} juillet, les tickets individuels n'existeront plus. Trois solutions sont possibles :

- soit une badgéo personnelle (gratuite pour les + de 65 ans),
- soit une carte plastique à 2 euros rechargeable et non nominative,
- ou bien une carte cartonnée gratuite mais avec un problème de compression des tickets restants

Un point sera fait à la rentrée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil d'administration du lundi 11 juin 2018 est levée à 16h50.

Suzanne MARZOLF
Secrétaire Générale

Marcel JACQUOT
Président